

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2211

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion - Appel à projets Parcours emploi intégré vers les métiers en tension - Attribution de subventions de fonctionnement aux organismes porteurs de projets

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2211**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion - Appel à projets Parcours emploi intégré vers les métiers en tension - Attribution de subventions de fonctionnement aux organismes porteurs de projets

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

La loi n° 2008-149 du 1^{er} décembre 2008 et son décret d'application du 15 avril 2009 ont institué un revenu de solidarité active (RSA) qui complète les revenus du travail ou les supplée pour les foyers dont les membres ne tirent que des ressources limitées de leur travail et des droits qu'ils ont acquis en travaillant ou sont privés d'emploi. Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, confie la mise en œuvre du RSA à la Métropole de Lyon sur son territoire.

La Métropole a défini les orientations de sa politique d'insertion dans son programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026, adoptée par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022.

Ces orientations stratégiques résultent d'une concertation approfondie avec les différents acteurs de l'insertion et du social, de personnes éloignées de l'emploi, les entreprises et les principaux partenaires de la collectivité, sur la base d'une évaluation du PMI'e 2016-2021.

Elles fixent une nouvelle ambition politique au service des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de précarité :

- faire avancer ensemble l'appui social et l'insertion professionnelle des personnes durablement sans emploi pour répondre aux défis de la précarité et favoriser l'accès aux droits,
- promouvoir plus d'engagement, par toutes les entreprises, en faveur de l'insertion, pour mieux répondre aux besoins économiques du territoire.

Dans un contexte d'évolution du monde du travail (formes d'emploi, métiers, compétences requises), l'accompagnement vers l'emploi est indispensable, particulièrement pour les publics les plus fragiles.

À partir de ce constat, partagé par les acteurs de l'insertion, la Métropole a la volonté de construire une offre de services adaptée et sécurisée, orientée vers l'accès à l'emploi (axe 4 du PMI'e - accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion), notamment pour répondre aux besoins des filières en tension.

Les nouveaux parcours proposés, considérés comme des étapes longues et intégrées, doivent permettre à la fois des temps de mobilisation et de formation et des périodes d'emploi, pour aboutir à une embauche durable.

II - Les projets Parcours emploi intégré vers les métiers en tension

Face à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, de nombreuses entreprises se trouvent, face à des difficultés importantes de recrutement, tandis que, dans le même temps, de nombreux demandeurs d'emploi, dont les allocataires du RSA, peinent à accéder à un emploi durable. Ces obstacles peuvent être liés au manque de qualification ou d'expérience mais aussi au manque de connaissances sur ces filières en tension.

L'appel à projets Parcours emploi intégré vers les métiers en tension de la Métropole est destiné à soutenir des *consortiums* composés d'acteurs de l'emploi, de la formation ou issus du monde économique, qui proposeront des solutions complètes pour faire face à toutes ces difficultés.

L'appel à projets vise à accompagner 3 000 personnes vers l'emploi. Il est doté d'une enveloppe de 3 M€.

La Métropole a publié, dans un 1^{er} temps, un appel à manifestation d'intérêt sur cette thématique spécifique en avril 2023. L'objectif était d'identifier des porteurs de projets souhaitant proposer un parcours d'accompagnement vers l'emploi durable sur les filières en tension de recrutement. Il s'agissait de repérer, par ce biais, les intentions de projet et, ce faisant, de stimuler l'offre existante en permettant aux acteurs intéressés de constituer des groupements de partenaires susceptibles de relever ce défi.

18 *consortiums* d'acteurs ont manifesté leur intérêt pour répondre ensuite à l'appel à projets métropolitain Parcours emploi intégré vers les métiers en tension.

La Commission permanente, par sa délibération n° CP-2023-2781 du 20 novembre 2023, a retenu deux projets issus d'une 1^{ère} vague de candidatures, portés par Objectif pour l'emploi sur la filière du numérique pour un montant de 244 280 € et Genipluri sur la filière des métiers de transport de voyageurs pour un montant de 650 000 €.

11 projets ont été déposés en réponse à la 2^{ème} vague de l'appel à projets et ont été évalués par un jury. Six projets supplémentaires ont été sélectionnés par celui-ci et sont proposés à la présente délibération. Ils sont portés par la société par actions simplifiée (SAS) ARES pour la filière du bâtiment et travaux publics (BTP), le groupe Entreprises à objectifs solidaires (EOS) pour la filière du cycle, les associations Alizes formation, Envie, GEIQ industrie et Girol intérim pour la filière de l'industrie.

La Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi assurera, dans le cadre de ses missions, un suivi et un appui opérationnel à la mise en œuvre des projets portés par chacun des groupements d'acteurs retenus. Elle apportera, notamment, un soutien à l'ingénierie des huit projets retenus. Avec la Métropole, il a été convenu qu'elle assurerait un *reporting* sur le bon avancement des projets et les éventuels points de difficulté ainsi qu'un soutien/conseil pour l'animation des temps de partage et de valorisation du programme Parcours emploi intégré vers les métiers en tension, tel que précisé dans son plan d'action présenté dans la délibération du Conseil n° 2023-1968 du 11 décembre 2023.

1° - Parcours emploi intégré sur la filière du BTP

Le *consortium* représenté par la société par actions simplifiée ARES s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 160 personnes, dont 112 allocataires du RSA, vers les métiers du BTP avec un objectif d'accès et de maintien à l'emploi de 60 %.

Le projet pluriannuel sera réalisé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Montants (en €)			
	2024	2025	2026
Charges			
achats	201 370	151 027	151 027
charges de personnel	78 724	59 043	59 043
autres (avec reversement de subvention le cas échéant) :			
Alynea	59 034	44 276	44 276
les Clés de l'atelier	6 276	4 707	4 707
Unis vers l'emploi	648	486	486
Weavers	648	486	486
charges fixes de fonctionnement	16 710	12 532	12 532
Total charges	363 410	272 557	272 557
Produits			
Métropole	180 000	135 000	135 000
recettes de formations de droit commun	183 410	137 557	137 557
Total produits	363 410	272 557	272 557

2° - Parcours emploi intégré sur la filière du cycle

Le *consortium* représenté par le groupe EOS s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 130 personnes, dont 91 allocataires du RSA, vers les métiers du cycle avec un objectif d'accès et de maintien à l'emploi de 70 %.

Le projet pluriannuel est réalisé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Montants (en €)			
	2024	2025	2026
Charges			
achats prestation	17 500	-	-
charges de personnel	38 442	44 472	44 472
autres (reversement de subvention le cas échéant) :			
FR Conseil emplois verts	18 500	20 000	
Atelier de l'audace	6 000	4 500	4 500
Centsept	24 800	2 800	6 800
Innovation et développement	6 000	4 500	4 500
Association Union féminine civique et sociale (UFCS)	6 000	4 500	4 500
charges fixes de fonctionnement	7 688	8 894	8 894
Total charges	124 930	89 666	73 666
Produits			
Métropole	88 400	66 300	66 300
Union européenne	8 800	-	-
Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	-	12 950	7 366
autres subventions	27 730	10 416	
Total produits	124 930	89 666	73 666

3° - Parcours emploi intégré sur la filière de l'industrie

a) - *Projet porté par l'association Alizes formation*

Le consortium représenté par l'association Alizes formation s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 150 personnes, dont 105 allocataires du RSA, vers les métiers de l'industrie avec un objectif d'accès et de maintien à l'emploi de 75 %.

Le projet pluriannuel est réalisé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Montants (en €)			
	2024	2025	2026
Charges			
achats	16 350	12 990	8 660
services extérieurs	65 211	61 711	61 846
charges de personnel	92 513	92 513	92 513
autres (avec reversement de subvention le cas échéant) :			
Safore	10 000	10 000	10 000
Elantiel	10 000	10 000	10 000
Fergus	38 051	29 911	24 869
emplois des contributions volontaires en nature	56 557	56 557	56 557
Total charges	288 682	273 682	264 445
Produits			
Métropole	136 000	102 000	102 000
État	79 350	98 350	89 113
Région AuRA	11 375	11 375	11 375
vente de produits finis	5 400	5 400	5 400
prestations en nature - mise à disposition gratuite de biens et prestations : mise à disposition de salles/matériel, etc.	56 557	56 557	56 557
Total produits	288 682	273 682	264 445

b) - *Projet porté par l'association Envie Rhône-Alpes*

Le consortium représenté par l'association Envie Rhône-Alpes s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 160 personnes, dont 112 allocataires du RSA, vers les métiers de l'industrie avec un objectif d'accès et de maintien à l'emploi de 40 %.

Le projet pluriannuel est réalisé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Montants (en €)			
	2024	2025	2026
Charges			
services extérieurs	10 000	2 500	2 500
charges de personnel	56 550	90 480	90 480
autres (reversement de subvention le cas échéant) :			
Groupe pour l'emploi des probationnaires (GREP)	13 024	988	988
Sirac	13 024	988	988
Envie	13 024	988	988

Montants (en €)			
	2024	2025	2026
Alynea	13 024	988	988
Edion	13 024	988	988
Association des industriels de la région Meyzieu (AIRM)	13 024	988	988
charges fixes de fonctionnement	20 478	27 262	27 262
formation professionnelle (coûts pédagogiques et salaires) pour les membres du <i>consortium</i>	39 000	62 400	62 400
Total charges	204 172	188 570	188 570
Produits			
Métropole	156 000	117 000	117 000
autofinancement	9 172	9 170	9 170
formation professionnelle (opérateurs de compétences -OPCO- et autres dispositifs d'aide à la formation)	39 000	62 400	62 400
Total produits	204 172	188 570	188 570

c) - Projet porté par l'association GEIQ industrie

Le *consortium* représenté par l'association GEIQ industrie s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 195 personnes, dont 135 allocataires du RSA, vers les métiers de l'industrie avec un objectif d'accès et de maintien à l'emploi de 65 %.

Le projet pluriannuel est réalisé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Montants (en €)			
	2024	2025	2026
Charges			
achats	60 769	75 000	89 231
services extérieurs	41 000	56 000	71 000
charges de personnel	16 886	24 390	31 895
autres (versement de subvention le cas échéant) :			
Ofélia	16 886	24 390	31 895
Habitat et humanisme	18 573	26 830	35 084
Innovation et développement	16 886	24 390	31 895
Total charges	171 000	231 000	291 000
Produits			
Métropole	120 000	90 000	90 000
autres subventions	51 000	141 000	201 000
Total produits	171 000	231 000	291 000

d) - Projet porté par l'association Girol intérim

Le *consortium* représenté par l'association Girol intérim s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 100 personnes, dont 70 allocataires du RSA, vers les métiers de l'industrie avec un objectif d'accès et de maintien à l'emploi de 80 %.

Le projet pluriannuel est réalisé entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Montants (en €)			
	2024	2025	2026
Charges			
achats	2 754	2 754	2 754
services extérieurs	12 001	12 001	12 001
charges de personnel	20 960	20 960	20 960
autres (reversement de subvention le cas échéant) :			
Est emploi intérim	24 000	18 000	18 000
Intervalle intérim	24 000	18 000	18 000
Total charges	83 715	71 715	71 715
Produits			
Métropole	72 000	54 000	54 000
autres produits de gestion courante	11 715	17 715	17 715
Total produits	83 715	71 715	71 715

III - Propositions de financement pluriannuel pour la période 2024 - 2026

Il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 881 000 € selon la répartition suivante :

- 450 000 € au profit du *consortium* ARES pour le projet de Parcours emploi intégré sur la filière du BTP, qui sera réparti entre le porteur ARES pour un montant de 283 484 € et les autres membres du *consortium* intégrant la structure Alynea pour un montant de 147 586 €, les Clés de l'atelier pour un montant de 1 620 €, Unis vers l'emploi pour un montant de 15 690 € et l'association Weavers pour un montant de 1 620 €.

Le bénéficiaire ARES est expressément autorisé à reverser à Alynea, les Clés de l'atelier, Unis vers l'emploi et Weavers une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention,

- 221 000 € au profit du *consortium* groupe EOS pour le projet de Parcours emploi intégré sur la filière du cycle, qui sera réparti entre le porteur groupe EOS pour un montant de 103 100 €, et les autres membres du *consortium* intégrant la structure FR Conseil emplois verts, pour un montant de 38 500 €, Atelier de l'audace pour un montant de 15 000 €, Centsept pour un montant de 34 400 €, Innovation et développement pour un montant de 15 000 € et l'association UFCS pour un montant de 15 000 €.

Le bénéficiaire groupe EOS est expressément autorisé à reverser à FR Conseil emplois verts, Atelier de l'audace, Centsept, Innovation et développement et l'association UFCS une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention,

- 340 000 € au profit du *consortium* Alizes formation pour le projet de Parcours emploi intégré sur la filière de l'industrie, qui sera réparti entre le porteur Alizes formation pour un montant de 187 169 € et les autres membres du *consortium* intégrant la structure, Safore pour un montant de 30 000 €, Elantiel pour un montant de 30 000 € et Fergus pour un montant de 92 831 €.

Le bénéficiaire Alizes formation est expressément autorisé à reverser à Safore, Elantiel et Fergus une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention,

- 390 000 € au profit du *consortium* Envie Rhône-Alpes pour le projet de Parcours emploi intégré sur la filière de l'industrie, qui sera réparti entre le porteur Envie Rhône-Alpes pour un montant de 300 000 € et les autres membres du *consortium* intégrant la structure, Alynea pour un montant de 15 000 €, Edion pour un montant de 15 000 €, le GREP pour un montant de 15 000 €, Envie pour un montant de 15 000 €, l'AIMR pour un montant de 15 000 € et Sirac pour un montant de 15 000 €.

Le bénéficiaire Envie Rhône-Alpes est expressément autorisé à reverser à Alynea, Edion GREP, Envie, AIMR et Sirac une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention,

- 300 000 € au profit du *consortium* GEIQ Industrie pour le projet de Parcours emploi intégré sur la filière de l'industrie, qui sera réparti entre le porteur GEIQ Industrie pour un montant de 73 170 € et les autres membres du *consortium* intégrant la structure, Habitat et humanisme pour un montant de 80 488 €, Innovation et développement pour un montant de 73 171 € et Ofelia pour un montant de 73 171 €.

Le bénéficiaire GEIQ industrie est expressément autorisé à reverser à Habitat et humanisme, Innovation et développement et Ofelia une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention,

- 180 000 € au profit du *consortium* Girol intérim pour le projet de Parcours emploi intégré sur la filière de l'industrie, qui sera réparti entre le porteur Girol pour un montant de 60 000 € et les autres membres du *consortium* intégrant la structure, Intervalle intérim pour un montant de 60 000 € et Est emploi intérim pour un montant de 60 000 €.

Le bénéficiaire Girol intérim est expressément autorisé à reverser à Intervalle intérim et Est emploi intérim une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour les années 2024 à 2026, de subventions de fonctionnement :

- d'un montant total de 450 000 € au profit du *consortium* porté par la SAS ARES, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité,

- d'un montant de 221 000 € au profit du *consortium* porté par le groupe EOS, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité,

- d'un montant de 340 000 € au profit du *consortium* porté par l'association Alizes formation, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité,

- d'un montant de 390 000 € au profit du *consortium* porté par l'association Envie Rhône-Alpes, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité,

- d'un montant de 300 000 € au profit du *consortium* porté par l'association GEIQ Industrie, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité,

- d'un montant de 180 000 € au profit du *consortium* porté par l'association Girol intérim, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la société par actions simplifiée ARES, le groupe EOS, les associations Alizes formation, Envie-Rhône-Alpes, GEIQ industrie et Girol intérim définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise :

a) - le bénéficiaire ARES à reverser une partie de la subvention à Alynea, les Clés de l'atelier, Unis vers l'emploi et Weavers,

b) - le bénéficiaire groupe EOS à reverser une partie de la subvention à FR Conseil emplois verts, l'Atelier de l'audace, Centsept, Innovation et développement et UFCS,

c) - le bénéficiaire Alizes formation à reverser une partie de la subvention à Safore, Elantiel et Fergus,

d) - le bénéficiaire Envie Rhône-Alpes à reverser une partie de la subvention à GREP, Sirac, Envie, Alynea, Edion et AIRM,

e) - le bénéficiaire GEIQ Industrie à reverser une partie de la subvention à Ofelia, Habitat et humanisme et Innovation et développement,

f) - le bénéficiaire Girol intérim à reverser une partie de la subvention à Est emploi intérim et Intervalle intérim,

g) - le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 881 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 017 - opération n° 0P36O5733.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-320358-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
